

Réunion du conseil Municipal du 01/10/2020 à 20H

Tous présents, sauf Madame BRODIER Héloïse (procuration à Alexandre FONLUPT)

Secrétaire de séance : Michel Marneau.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter une proposition à l'ordre du jour de la séance concernant le devis de l'ESAT, suite au départ à la retraite de Mr Alain Fournel employé communal.

Vote : pour à l'unanimité.

1/ Bonus relance :

Madame le Maire explique que suite à la réunion des Maires le 08 septembre 2020 à la Mairie de CUNLHAT, présidée par Madame Myriam Fougère concernant le **bonus relance de la Région Rhône Alpes Auvergne**, les communes pouvaient présenter trois projets prêts à démarrer, dont les devis étaient déjà prévus (les études ne sont pas prises en compte) et un seul de ces projets serait retenu.

Pour notre commune, trois devis étaient disponibles et prévus pour un investissement cette année.

1) Toiture du Préau de gauche de l'ancienne école, toiture et charpente en très mauvais état, risquant de porter atteinte à l'intégrité de ce bâtiment.

2) Portes du cimetière, en très mauvais état, l'une et l'autre.

3) Porte de l'auberge (mauvaise isolation des portes et vitres). Ce projet n'a pu être retenu car ce bâtiment communal génère un loyer mensuel.

Le conseil régional a choisi de porter aide et subvention au projet de rénovation de la toiture du préau (le plus élevé des trois devis)

Mr Jérémie Bauvy regrette que l'ensemble du conseil n'ait pas été associé à cette décision et qu'il y avait peut-être d'autres projets plus urgents à porter.

Vote : une voix contre.

2/ Portes du cimetière : il a été décidé de remplacer à l'identique la porte en chêne de l'ancien cimetière pour un montant de 2100 € (la somme de 852 € en dons avait été obtenue lors du décès de Monsieur Gilbert COSTILHES pour cette réalisation), et de faire repeindre couleur RAL 8014 la porte métallique de l'extension par l'ESAT pour la somme de 521 € TTC.

Vote : pour à l'unanimité

(Arrivée de Mme BRODIER Héloïse à 21 heures)

3/ Porte de l'Auberge : Madame la maire présente le projet de remplacer cette porte dont l'étanchéité aussi bien au froid qu'aux courants d'air est déficiente. Deux devis ont été présentés le montant du devis retenu serait de 3416 €. Porte en bois des îles et double vitrage anti effraction. De plus, l'ouverture de cette porte sera inversée, ce qui permettra

aux clients de ne plus se retrouver devant un barrage lorsque l'on arrive à l'auberge par le trottoir. Tout ceci ayant pour objet de donner plus de confort aux gérants de l'auberge, et d'accessibilité aux gens qui s'y restaurent.

Mr Jérémy Bauvy fait remarquer que ce projet aurait dû faire partie d'un projet plus complet d'isolation et d'accessibilité de ce bâtiment et ne devrait pas se limiter au remplacement de cette porte.

Madame le Maire précise que le budget pour cette année ne permet pas de faire plus et fait passer au vote.

Vote : 4 abstentions

4/ Convention pôle santé au travail avec le centre de gestion :

Vote : pour à l'unanimité.

5/ Adressage de la commune : Mr Gaël Lebeau présente le projet porté par la poste dans le but de donner des noms de rue et des numéros sur chaque habitation afin de préciser ces adresses. Il est à noter que si rien n'est fait à ce sujet, personne ne pourra accéder à l'installation de la fibre. Il a donc été décidé de commencer à identifier dans le Bourg et les hameaux de la commune les rues à nommer. Gaël est nommé référent de ce projet. La population sera informée de ce projet et associée aux décisions. La proposition tarifaire de la poste comprend une phase audit et conseil avec rapport méthodologique et une phase projet d'adressage pour la somme de 2700 euros hors taxes.

Vote 2 abstentions.

6/ Motion pour la conservation de la trésorerie de Cunlhat :

Vote : Pour à l'unanimité.

7/ Contrat ESAT : Suite au départ en retraite de Mr Alain Fournel notre employé communal, il a été décidé de répondre favorablement à un devis de l'ESAT de Cunlhat pour réaliser les travaux de débroussaillage, tonte, entretien des stations d'épuration et des chemins communaux et de randonnées. Entretien des sites d'apport volontaires des poubelles et lavage de celles-ci. Montant de ce devis 14000 € pour 12 mois. **Début de l'intervention 1^{er} Novembre.**

Mme Mathilde Colin regrette que cette solution d'emploi de l'ESAT bien que respectable, participant à l'insertion de personnes en difficulté prive la commune d'un emploi sur le territoire.

Il a donc été décidé de faire l'essai sur une année pour étudier les résultats de ce test et voir si les résultats correspondent à nos attentes.

Vote : un contre.

Questions diverses

Cérémonie du 11 Novembre : il n'y aura pas de réception suite à la cérémonie de dépôt de gerbe **Cause Covid 19**.

Illuminations de Noël : Réflexion est engagée pour celles-ci, peut-être quelques nouveautés !!!